



Cuniculture : une activité de plus en plus professionnelle

Au sein de la cuniculture française dominée par les Pays de la Loire et la Bretagne, Poitou-Charentes se situe à la troisième place et contribue pour 11 % des effectifs nationaux de lapines mères.

Parmi les exploitations appelées professionnelles (1) dans la suite de l'étude, ces trois régions rassemblent 75 % des effectifs français.

Le nombre de lapines mères a chuté de 30 % entre 2000 et 2010 mais il ne diminue que de 10 % parmi les exploitations « professionnelles ».

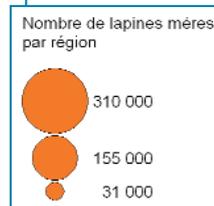
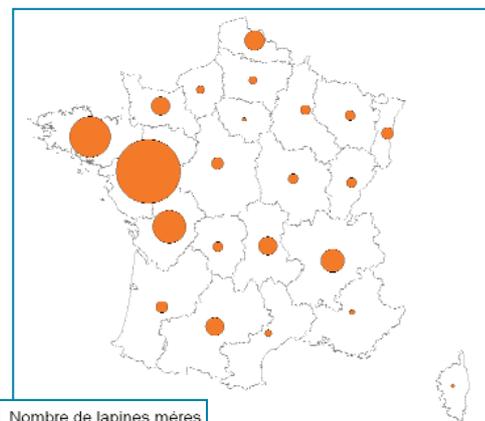
Première région d'abattage de lapins de chair, Poitou-Charentes a traité 27 % du tonnage français. Cependant, avec une consommation de viande en repli, les abattages de lapins, notamment en Poitou-Charentes, continuent de se rétracter depuis 2000.

En 2010, en France métropolitaine, 841 300 lapines mères se répartissent dans 30 260 exploitations. La production nationale de lapins est essentiellement localisée dans trois régions de l'ouest. Les Pays de la Loire figurent en tête (301 780 lapines mères) suivis par la Bretagne (131 500). Poitou-Charentes se situe à la 3^e place avec 94 930 lapines mères. Les trois régions qui composent le bassin de production rassemblent ainsi 63 % du cheptel total et 75 % de celui des exploitations professionnelles.

Le département des Deux-Sèvres reste le principal acteur régional du fait de la proximité géographique des Pays de la Loire. Il concentre 61 % des effectifs de Poitou-Charentes mais seulement 26 % des exploitations car ce département est marqué par une forte concentration au sein des exploitations cunicoles.

La cuniculture régionale suit la tendance nationale et recule de 30 % entre 2000 et 2010. Cette chute des effectifs de lapines mères concerne surtout les

La production cunicole est concentrée dans l'ouest de la France



© IGN - BD Carto - Source : Agreste - Recensement agricole 2010

élevages familiaux car le recul des cheptels dans les élevages professionnels se limite à 10 %. La production familiale continue son déclin, entamé depuis les années 1970 et ne représente plus qu'une part marginale de la production totale.

(1) Les exploitations professionnelles détiennent au moins 250 lapines mères (définition similaire à celle retenue dans le cadre d'un groupe de travail de la filière piloté par la DRAAF des Pays de la Loire en association avec les professionnels).

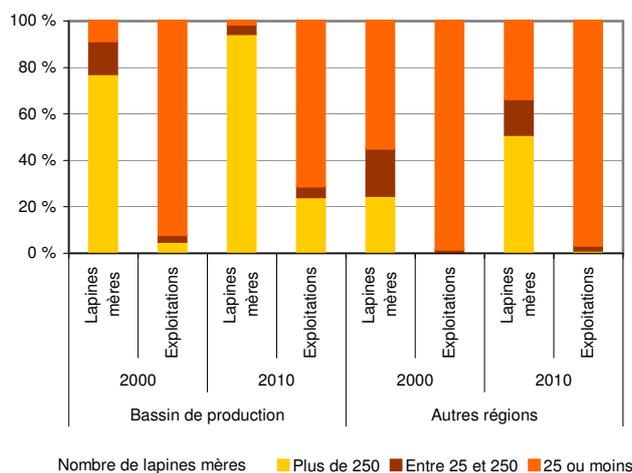
63 % du cheptel français sont élevés dans le bassin de production

Selon la taille de l'atelier en lapines mères	Poitou-Charentes		Pays de la Loire		Bretagne		France		Part bassin*/france
	Nombre de lapines mères	Nombre d'exploitations	Nombre de lapines mères						
Inférieure ou égale à 25	4 175	1 127	1 697	531	1 892	402	115 453	28 614	7 %
De 25 à 250	5 005	38	10 537	61	6 031	120	64 884	625	33 %
Plus de 250	85 747	127	289 546	426	123 577	170	660 958	1 017	75 %
Ensemble	94 927	1 292	301 780	1 018	131 500	692	841 295	30 256	63 %

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

* Bassin de production : dans cette étude, il s'agit de l'ensemble des trois principales régions productrices : Pays de la Loire, Bretagne et Poitou-Charentes.

En 2010, dans le bassin de production, 95 % des femelles sont dans les élevages professionnels



Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010

L'activité cunicole se professionnalise et se concentre fortement. En effet, en 2010, dans le bassin de production, 95 % des lapines mères se trouvent dans les ateliers professionnels alors qu'en 2000, la part n'était que de 77 %. Dans les autres régions, la proportion est passée de 25 % à 35 %.

Trois types d'élevages différents :

Les exploitations de moins de 25 lapines mères : le clapier, qui fait partie de la basse-cour familiale, a tendance à disparaître. Cet élevage traditionnel procure encore, en 2010, un complément d'activité pour 1 127 exploitations de Poitou-Charentes. Ces dernières disposent en moyenne de 4 lapines mères. Il s'agit d'une production orientée essentiellement vers l'autoconsommation ou la vente directe. Entre 2000 et 2010, la diminution de ce type d'élevage est spectaculaire puisqu'elle atteint - 83 %.

Les exploitations avec un effectif de 25 à moins de 250 lapines mères : ces petits élevages sont peu fréquents. Ils représentent tout juste 3 % de la filière avec 5 % des lapines mères en 2010. Dans les autres régions productrices, le phénomène est identique avec une présence anecdotique de cette catégorie.

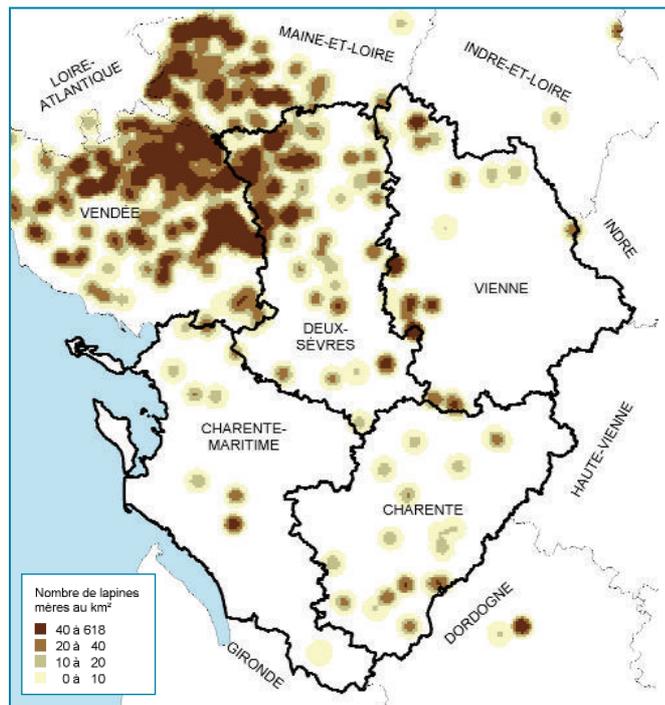
Les exploitations qui élèvent au moins 250 lapines mères : ce sont des exploitations professionnelles qui peuvent mixer un atelier cunicole avec d'autres productions.

Dans cette publication, l'étude portera principalement sur les ateliers de plus de 250 lapines mères.

Dans la région, 90 % des lapines mères élevés dans les élevages professionnels

En 2010, Poitou-Charentes compte 127 élevages professionnels ayant un atelier moyen de 675 lapines mères contre 500 lapines mères en 2000 (pour 190 exploitations). Ils regroupent 90 % des femelles et les exploitations se situent principalement au nord ouest de la région. En Deux-Sèvres, comme dans l'ensemble du bassin de production, 95 % des lapines mères sont dans des ateliers professionnels. La baisse du cheptel en Poitou-Charentes est de l'ordre de 10 % entre 2000 et 2010 contre 19 % en Pays de la Loire et 6 % seulement en Bretagne.

Le lapin s'élève à l'ouest



Champ : Professionnels

© IGN - BD Carto - Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Note de méthode : Carte obtenue par lissage géographique. Le rayon de lissage est ici de 5 km. La méthode de lissage utilise la fonction Biverghet. Chaque donnée lissée est représentée par aplat de couleur sur un carroyage de 1 km de côté.

Les plus gros ateliers ont peu de surface agricole

L'activité cunicole peut s'exercer même si l'exploitation ne dispose pas de terres agricoles. Parmi les professionnels, plus d'une exploitation sur cinq fonctionne en hors sol. Les ateliers les plus importants sont ceux des exploitations qui disposent d'une SAU relativement faible (inférieure à 20 ha).

La moitié des exploitations dispose au moins de 50 ha de SAU, mais dans ces cas-là, l'atelier a, en moyenne, moins de 600 lapines mères.

Les ateliers professionnels de cuniculture sont au sein d'exploitations de taille importante, 9 d'entre elles sur 10 sont classées parmi les grandes exploitations (celles dont le potentiel de production dépasse 100 000 euros). Ces dernières détiennent 95 % de la souche. Le nombre moyen de lapines mères par atelier s'élève à 720 contre 350 pour les exploitations moyennes (celles dont le potentiel se situe entre 25 000 et 100 000 euros).

Des chefs plus jeunes dans les élevages hors sol

Taille de SAU	Nombre d'exploitations	Nombre moyen de lapines mères	Part de la PBS cunicole dans la PBS totale en %	Age du chef ou 1 ^{er} coexploitant
Pas de SAU	27	777	89	44
Moins de 20 ha	22	835	72	48
De 20 ha à moins de 50 ha	15	634	62	40
De 50 ha à moins de 100 ha	43	601	63	46
100 ha ou plus	20	552	36	49
Ensemble	127	675	63	47

Champ : Professionnels

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Les exploitations cynicoles souvent diversifiées

Parmi les professionnels, la production peut s'exercer au sein de deux systèmes : soit une exploitation avec une production exclusivement cynicole, soit un atelier spécialisé au sein d'une exploitation polyvalente.

Le poids de l'activité cynicole dans la production peut être mesuré par la production brute standard (PBS). Ainsi les deux systèmes peuvent être distingués.

La cyniculture peut seule contribuer à la PBS au sein de l'exploitation (PBS lapins = PBS totale de l'exploitation). Une exploitation sur quatre est classée dans cette catégorie. Elle rassemble un peu plus du quart des lapines mères. Ces exploitations spécialisées sont majoritairement hors sol alors que la SAU moyenne dans les exploitations polyvalentes atteint 71 ha, proche de la SAU moyenne régionale (68 ha).

Les trois quarts restants des exploitations se sont diversifiés. Elles combinent un atelier cynicole avec d'autres productions telles que volailles, bovins et/ou grandes cultures. Dans ce cas, la part de la PBS cynicole pèse pour 56 % en moyenne dans la PBS totale. Dans cette classe, le chef est un peu plus âgé que dans les structures spécialisées (48 ans contre 45 ans), le taux de féminisation y est nettement plus faible (15 % contre 29 %) et le nombre d'unités de travail annuel plus important (une moyenne de 2 UTA contre 1,3 UTA).

Des exploitations majoritairement polyvalentes

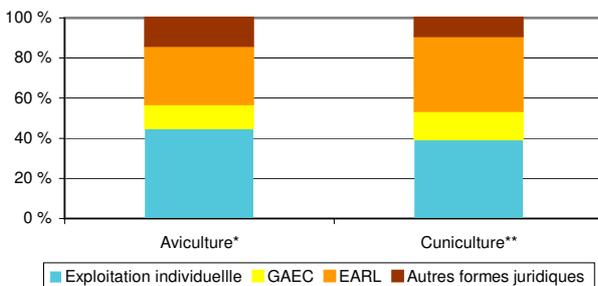
Champ : Professionnels	Exploitations spécialisées*	Exploitations diversifiées	Ensemble
Nombre d'exploitations	31	96	127
Nombre de lapines mères	22 333	63 414	85 747
Nombre moyen de lapines mères	720	661	675
Nombre d'UTA	1,3	2	1,8
SAU moyenne (ha)	0	71	66
Age du chef ou du 1 ^{er} coexploitant	45	48	47
Part des chefs femmes (%)	29	15	18

* Exploitations spécialisées si PBS totale = PBS lapines mères

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Comme dans les départements voisins de Vendée et du Maine-et-Loire, la forme sociétaire domine dans les exploitations professionnelles cynicoles. En particulier, l'EARL est plus fréquente (37 % des exploitations contre 29 % pour les élevages avicoles).

Moins d'exploitations individuelles en cyniculture qu'en aviculture



* Élevage des moyennes et grandes exploitations

** Élevage professionnel

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

L'engraissement souvent associé à la présence de lapines mères

Vendre ou acheter des lapereaux en sevrage n'est pas une activité très répandue. Parmi les éleveurs professionnels, seulement 4 % ne pratiquent que l'engraissement et 2 % sont uniquement naisseurs. Les capacités d'engraissement, parmi ceux qui disposent au moins de 1 000 places, s'élèvent à 4 650 places en moyenne et concernent 94 % des exploitations professionnelles.

Le nombre total de places de lapins à engraisser s'élève, en Poitou-Charentes, à 644 948 places au sein des 494 exploitations. Dans cette activité d'engraissement, les 121 exploitations professionnelles (au moins 250 lapines mères) détenant au moins 1 000 places, rassemblent 87 % des places.

Poitou-Charentes : 1^{er} abatteur national de lapins

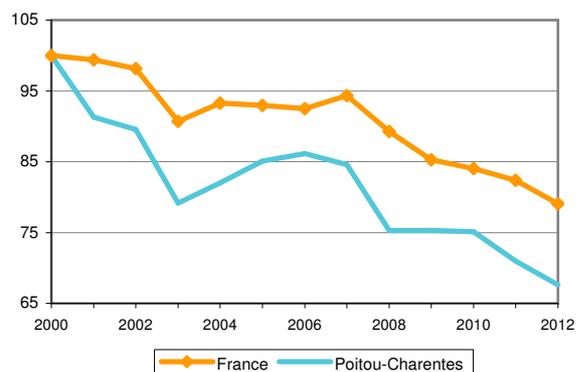
Avec cinq abattoirs de lapins, dont le leader européen de l'abattage et de la transformation, installé en Deux-Sèvres, Poitou-Charentes occupe la première place. Les établissements de la région réalisent, en poids, environ 27 % des abattages français de lapins. Les abattoirs sont alimentés à 56 % du volume traité par les régions voisines. Ainsi, plus de 9 millions de lapins ont été abattus, soit 12 440 tonnes en 2012, alors que la production de la région s'élève à environ 5 500 tonnes. Les autres lapins proviennent essentiellement du sud des Pays de la Loire.

Les abattoirs de la région sont spécialisés dans les lapins de qualité : en 2010, sur 13 820 tonnes de lapins abattus, 11 000 tonnes provenaient de lapins élevés comme produit « fermier », ou en respectant un cahier des charges de « certificat conformité produit » (CCP). Ainsi, seulement 2 820 tonnes de lapins français abattus en Poitou-Charentes sont produits de façon standard.

Bien que sa viande soit très diététique, le lapin est peu consommé. Selon une étude publiée en décembre 2010 sous le timbre Agreste, la consommation entre 1998 et 2010 a diminué de 40 %. Face à cette demande en chute, les abattages ont eux aussi diminué entre 2000 et 2012 de 20 % au niveau national et de 33 % au niveau régional.

Baisse des abattages de lapin : - 33 % en Poitou-Charentes

Abattages : indice base 100 en 2000



Source : Agreste - Enquêtes mensuelles abattages



L'orylag® ou le rex du poitou®, une exclusivité de Poitou-Charentes

L'orylag ou le rex du Poitou est une souche de lapin issu d'une mutation génétique naturelle. C'est le fruit du travail de l'institut national de la recherche agronomique (INRA) qui, pour valoriser ses recherches, a confié l'exploitation exclusive de la production fourrure et viande à la coopérative des éleveurs d'orylag (CEO) située en Charente-Maritime.

Cette production fournit en général l'équivalent d'un mi-temps aux éleveurs qui détiennent en moyenne 150 femelles. Les reproducteurs proviennent de l'INRA. Pour les adhérents de la coopérative, la fourrure représente 60 % du chiffre d'affaires et la viande 40 %.

Sélectionné pour sa fourrure, l'orylag est un produit de très haut de gamme. La coopérative travaille avec des maisons de haute couture et de prêt-à-porter du monde entier : 85 % de la production sont exportés.

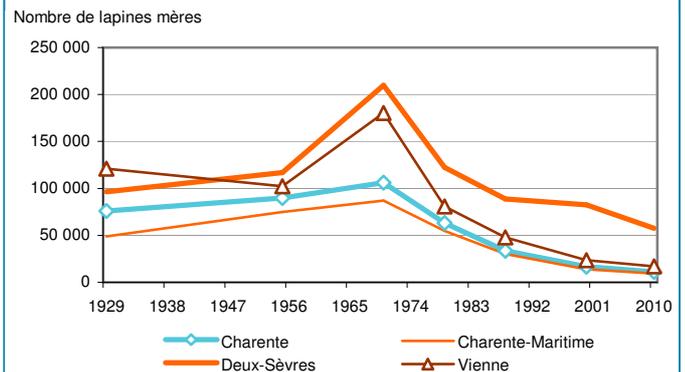
La viande, coproduit de l'orylag, est vendue sous la marque rex du Poitou auprès de boucheries, de volaillers ou de restaurateurs. Il a reçu un « coq d'or » récompensant ainsi des « artisans au sommet de leur art ».

Source : Olivier Thibault
Chambre d'agriculture de Charente-Maritime

Le « lapin des vignes », une marque charentaise

En 2009, les éleveurs de la coopérative des producteurs de lapins de Charente ont créé une marque « lapin des vignes » pour développer une commercialisation en circuit court. Engagés dans cette démarche, avec un cahier des charges contrôlé par un organisme agréé, les éleveurs espèrent, d'une part, répondre à l'attente des consommateurs en recherche de traçabilité et d'autre part, relancer la consommation.

84 % des effectifs en moins depuis 1970



Champ : Professionnels

Source : Agreste - Recensements agricoles

En 40 ans, la région a perdu 84 % de ses effectifs de lapines reproductrices. Cette évolution est essentiellement due au recul très important des petits élevages traditionnels familiaux.

« Mieux vaudrait tenir un lapin que poursuivre un lièvre »

L'exploitation agricole est une unité économique qui participe à la production agricole et qui répond aux critères suivants :

- elle a une activité agricole soit de production, soit de maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales,
- elle atteint une certaine dimension, soit 1 hectare de surface agricole utilisée, soit 20 ares de cultures spécialisées, soit une production supérieure à un seuil (1 vache ou 10 lapines mères ...),
- sa gestion courante est indépendante de toute autre unité. L'existence d'une immatriculation au répertoire des entreprises et des établissements Sirène ou d'un identifiant de demande d'aide de la politique agricole commune présume de l'indépendance de gestion.

L'unité de travail annuel (UTA) permet de cumuler les différents temps de travail. Cette unité correspond à l'équivalent du temps de travail d'une personne à temps complet pendant un an.

Pour en savoir plus

Agreste Pays de la Loire - Février 2013 - Typologie des exploitations cynicoles en Pays de la Loire

Agreste Conjoncture - Aviculture - Décembre 2010 - La filière lapin souffre du repli chronique de sa consommation

Agreste : la statistique agricole



© AGRESTE 2013

Prix : 3,00 €

Préfecture de la région Poitou-Charentes
Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
Service Régional de l'Information Statistique et Économique
15, rue Arthur Ranc - CS 40537
86020 POITIERS CEDEX
Tél. 05.49.03.11.91 - Fax : 05.49.03.11.12
<http://draaf.poitou-charentes.agriculture.gouv.fr>
<http://draaf.poitou-charentes.agriculture.gouv.fr/statistique-agricole>

Directeur de la publication : Alain MAURAND
Rédactrice : Marie-France MAROT
Composition : SRISE Poitou-Charentes
Impression : SRISE Poitou-Charentes
ISSN : 1282-2205
e-mail : srise.draaf-poitou-charentes@agriculture.gouv.fr